

# L'agenda d'accessibilité programmé

Des marches non signalées, des accueils ou des sanitaires non adaptés... Faut de d'aménagements adéquats, les personnes à mobilité réduite ou porteuses d'un handicap se retrouvent parfois empêchées d'accéder à certains établissements. Pour garantir l'accessibilité à tous les publics, la mise en conformité des sites doit être réalisée au fur et à mesure.



Aujourd'hui, des mesures législatives prévoient que tous les bâtiments recevant du public (ERP) soient accessibles à tous. Des travaux de mise en accessibilité ont été entrepris sur des établissements prioritaires. Ils ont fait l'objet d'aménagements plus ou moins importants. Ceux-ci étaient principalement axés sur la conformité des accueils.

## Infos pratiques

L'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) est un document de programmation pluriannuelle, qui précise très simplement la nature et le coût des travaux nécessaires à la mise en accessibilité des établissements recevant du public.